

Communauté électrique locale (CEL)

Formulaire de dissolution de la CEL

Le droit fédéral confère la possibilité aux producteurs d'énergie électrique à consommer totalement ou partiellement l'énergie qu'ils ont eux-mêmes produite ou à céder tout ou partie de cette énergie à plusieurs tiers à des fins de consommation.

Ce formulaire permet à la CEL, par l'intermédiaire de son Représentant, de se dissoudre conformément aux Conditions générales et particulières CP-IPSE disponibles sur notre site Internet www.sefa.ch.

La dissolution prend effet à la date confirmée par SEFA. Chaque participant retrouve son statut individuel vis-à-vis de son fournisseur.

1. Dissolution de la CEL

Numéro identifiant¹ de la CEL :

Commune sur laquelle la CEL est constituée :

Lieu et date de signature du Représentant de la CEL : _____

Signature du Représentant de la CEL :

Par sa signature, le Représentant reconnaît dissoudre la CEL.

Ce document doit être dûment rempli et remis signé à

SEFA

Ch. Lucien Chevallaz, 5

1170 Aubonne

Ou par mail : info@sefa.ch

¹ Ce numéro permet d'identifier la CEL. En cas de doute veuillez le demander à SEFA.